



COMITE FRANÇAIS DE SAMBO

FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE



PROCEDURE DE SELECTION

Conditions administratives

- Les compétiteurs n'ayant pas deux licences F.F.L. Sambo minimum (consécutives ou non) et ne possédant pas une licence principale Sambo en discipline 1 avec assurance fédérale de la saison en cours, ne peuvent prétendre à une sélection internationale.
- Les compétiteurs sont sélectionnés par la Directrice Technique Nationale de la Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées sur proposition de la commission haut niveau du Comité Français de Sambo.
- Les compétiteurs sélectionnés doivent confirmer leur sélection dans les délais demandés et ce, après l'avoir fait valider par leur Président du club qui doit émettre un avis favorable. En cas d'acceptation, ils doivent transmettre à ladite commission tous renseignements et documents jugés utiles par cette dernière (passeport, billets d'avion, photos...).

Conditions de prise en charge financière

Les frais des compétiteurs sélectionnés sont pris en charge ;

1°) Par le C.F.S. :

- Les frais d'hébergement de l'organisateur ;
- Les frais de déplacement de l'organisateur ;
- Les frais de licence et de passeport sportif international (si besoin) ;
- Les frais de visas (si besoin)

2°) Par les commissions régionales, départementales, les clubs et/ou le compétiteur sélectionné à défaut :

- Les frais de déplacement (aller-retour) du domicile du compétiteur sélectionné au lieu de rendez-vous (pays organisateur) fixé par la commission haut niveau.

NB : Tout athlète sélectionné, dont le C.F.S. aura engagé des frais pour sa participation à une compétition internationale et qui se désistara en dernière minute, devra justifier de son absence par une raison motivée (certificat médical ou autres attestations officielles à l'appui).

En cas d'absence injustifiée, il devra rembourser intégralement les sommes engagées par le C.F.S. avant de pouvoir prétendre à toute nouvelle sélection.

Aucune prise en charge financière n'est prévue par le C.F.S. pour la catégorie Masters.

Catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters

1°) Sélections pour les championnats d'Europe

La commission haut niveau, sous couvert du D.T.N. de la F.F. Lutte et D.A., se réserve le droit de sélection ou non en fonction du nombre de combattants, du niveau observé dans la catégorie et de la participation au programme de préparation proposé par la commission haut niveau.

Les sélections sont effectuées à partir des résultats des compétiteurs de nationalité française aux championnats de France et aux compétitions de référence (championnats du Monde) du second semestre de l'année précédente. A l'issue des championnats de France, la commission haut niveau peut organiser des matchs de sélection afin de déterminer le meilleur compétiteur français d'une catégorie.

Dans certaines catégories, des remplaçants pourront être proposés.

La commission haut niveau pourra, si le calendrier le permet, organiser des stages de préparation auxquels les sélectionnés seront tenus de participer sous peine de voir perdre le bénéfice de la sélection.

2°) Sélections pour les championnats du Monde

Les compétiteurs ayant fait un podium au championnat d'Europe de l'année avec au moins un combat gagné sont prioritaires pour participer au(x) stage(s) et tournoi(s) de préparation pour les championnats du Monde. Pour les catégories non concernées par le cas ci-dessus, les sélections en stage ou tournoi de préparation sont effectuées lors d'un stage national où seront conviés les samboïstes médaillés au championnat de France. Des cas particuliers, type blessure au championnat de France, pourront être pris en compte sur avis de la commission haut niveau.

A l'issue de la période de préparation (stage et/ou tournois) seront proposés dans la sélection pour les championnats du monde :

1. Les médaillés du championnat d'Europe de l'année ayant prouvé leur bon état de forme.
2. Les compétiteurs ayant prouvé à l'occasion d'un stage national, ou international ou à l'occasion d'un tournoi leur capacité à rivaliser avec des samboïstes étrangers de bon niveau.

La commission haut niveau pourra, si le calendrier le permet, organiser des stages de préparation auxquels les sélectionnés seront tenus de participer sous peine de voir perdre le bénéfice de la sélection.

La commission haut niveau, sous couvert du D.T.N. de la F.F. Lutte et D.A., se réserve le droit de sélection ou non en fonction du nombre de combattants et du niveau observé dans la catégorie.

Dans certaines catégories d'âge et de poids, des remplaçants pourront être proposés.

Masters : Sous réserve de participation à au moins une des deux dernières éditions de la Coupe de France Masters de Sambo-sportif (ou au championnat de France Seniors de Sambo-sportif de la même année pour les prétendants n'ayant pas 35 ans le jour de la coupe de France Masters), l'inscription au championnat du Monde est libre mais reste soumise à la validation de la commission haut niveau du C.F.S. Les Masters sont conviés à participer aux stages de préparation.

Catégories Cadets

Sélections pour les championnats d'Europe et du Monde

Pour les Cadets, les championnats d'Europe et du Monde ont lieu par alternance une année sur deux entre les mois de septembre et décembre.

Le championnat se déroulant plusieurs mois après les championnats de France, la commission haut niveau doit tenir compte qu'à cet âge les jeunes sont en pleine période de croissance et peuvent connaître des variations de poids importantes.

Le meilleur compétiteur de nationalité française est prioritaire, mais il doit participer au stage de préparation.

A l'issue du championnat de France, la commission haut niveau peut organiser des matchs de sélection afin de déterminer le meilleur compétiteur français d'une catégorie.

En cas de désistement ou non réponse dans les délais, le remplaçant, s'il a été identifié par la commission haut niveau, sera proposé.

La commission haut niveau pourra, si le calendrier le permet, organiser des stages de préparation auxquels les sélectionnés seront tenus de participer sous peine de voir perdre le bénéfice de la sélection.

La commission haut niveau, sous couvert du D.T.N. de la F.F. Lutte et D.A., se réserve le droit de sélection ou non en fonction du nombre de combattants et du niveau observé dans la catégorie.

Dans certaines catégories d'âge et de poids, des remplaçants pourront être proposés.

Fait à Maisons Alfort, le 9 décembre 2017

La Directrice Technique Nationale
Virginie THOBOR



Guillaume ALBERTI
Responsable de la commission haut niveau

